

Compte-rendu du Conseil municipal du 19 novembre 2014

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le 19 novembre deux mille quatorze (19 novembre 2014), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi dix-neuf novembre deux mille quatorze (19 novembre 2014), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

Etaient absents excusés : Monsieur Dominique BACHELLERIE, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Philippe SOULEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Déclassement

Le 10 septembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à une procédure de déclassement d'une partie du terrain situé à proximité du presbytère en vue d'une vente globale comprenant ce terrain et le presbytère. Depuis, un bornage a été réalisé. Il convient désormais de se prononcer définitivement sur le déclassement du terrain arpenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le déclassement du terrain situé en limite du presbytère ;

MANDATE son maire pour réaliser toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision de déclassement.

2 – Aliénation du terrain

Monsieur le maire propose, dans la suite de la délibération précédente, la vente du terrain déclassé situé près du presbytère.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de vendre le terrain près du presbytère selon les termes convenus lors du conseil de septembre ;

DONNE pouvoir à son maire pour signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette vente.

3 – Périmètre MH Fontarède

L'architecte des bâtiments de France a proposé de modifier le périmètre des monuments historiques du secteur de Fontarède, en tentant de définir un secteur plus adapté à la géographie (longer les cours d'eau, par exemple).

Ce périmètre, semblant certes plus pertinent, suscite des interrogations à la marge, notamment pour certaines habitations ou exploitations désormais concernées par ce périmètre.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de surseoir à statuer sur cette proposition de périmètre dans l'attente de recevoir l'architecte des bâtiments de France pour rediscuter du périmètre.

4 – Indemnité du receveur municipal

Monsieur le maire propose de verser une indemnité au receveur municipal d'un montant de 307€ par an.

Certains conseillers font valoir qu'en cette période difficile pour les administrés, fixer un taux d'indemnité inférieur à 100% serait une proposition opportune.

Le conseil municipal, à 7 voix pour et 4 abstentions

DECIDE de verser une indemnité de 307€ par an au receveur municipal (taux de 100%).

5 – Enquête publique carrière Gauban/Roussille sur Sainte-Colombe

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique de renouvellement de l'exploitation et de remise en état de la carrière Gauban / Roussille située à Sainte-Colombe-en-Bruilhois. Le conseil municipal de Moncaut est saisi par le commissaire enquêteur car les deux communes sont limitrophes.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE un avis favorable au dossier d'enquête publique de renouvellement de l'exploitation et de remise en état de la carrière située sur Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

6 – Questions diverses

Acquisition de matériel

Il est proposé d'acquérir plusieurs petits matériels pour les TAP (lecteur CD, 2 jeux), pour la mairie (vidéoprojecteur à 280€HT + 75€HT avec garantie, écran fixe à environ 60€HT), pour la salle des fêtes (balai et serpillère adaptés à la salle à environ 250€HT).

Le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de l'acquisition du matériel cité plus haut ;

Equipement d'une cuisine

La salle des fêtes ne possède pas aujourd'hui de cuisine équipée. Un investissement de l'ordre de 5 000€ pourrait être envisagé. Il est proposé d'examiner ce dossier en établissant une comparaison avec les autres salles des fêtes du secteur.

Par ailleurs, la réflexion doit porter sur la modification du comptoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité
DESIGNE Messieurs Thierry PITTICO et David BUTIGNOL et Madame Laure VIGNEAU pour étudier le dossier.

Fin de la séance : 23h00